Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 24 (1953)

Heft: 12

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

XXIVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 12. DÈCEMBRE 1953

SOMMAIRE:

L'industrie horlogère en 1953 Le marché suisse des capitaux Chronomique économique

L'industrie horlogère en 1953

Il est certes difficile de résumer en quelques pages la vie d'une industrie aussi importante que l'horlogerie. Bien que l'exercice ne soit pas encore terminé au moment où ces lignes sont écrites, il est possible de se faire déjà une image assez précise de la situation. Le tableau qui suit s'efforcera donc de sortir les faits les plus importants qui se dégagent d'une activité qui a été intense.

Exportation et marchés

Les statistiques établies à fin septembre permettent de constater que les ventes à destination de l'étranger sont en légère progression par rapport à l'exercice précédent. La valeur des exportations des neuf premiers mois de 1953 s'élève à 771 millions de francs contre 748 en 1952. Ces chiffres importants traduisent le haut degré d'occupation dans l'industrie horlogère.

La conclusion d'affaires se heurte néanmoins à des difficultés inconnues au début du siècle, même encore dans la période d'entre deux guerres. Les interventions restrictives de nombreux Etats étrangers sont autant d'entraves qu'il faut éliminer avant qu'un contrat passé avec un importateur puisse être exécuté. Dans bien des circonstances, ces obstacles resteraient quasi insurmontables si nos autorités n'obtenaient, au cours de négociations souvent délicates et longues, la fixation de contingents réservés à l'horlogerie.

Sans parler des droits de douane — qu'on tend trop souvent à augmenter par besoin protectionniste et par nécessité fiscale, malgré les efforts du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) — les difficultés les plus grandes proviennent des restrictions d'importation et de transfert de devises. Il y a quelque chose de paradoxal, bien de notre temps troublé, à voir chaque Etat s'efforcer d'intensifier ses exportations, mais parallèlement empêcher, en tout cas restreindre, les importations, spécialement celles des biens de consommation. Pourtant, sans importation il ne peut pas y avoir d'exportation, puisque le commerce international est basé sur des échanges de marchandises et de services.